

# BULLETIN DE RÉSERVATION

Professionnel :

Particulier :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

TÉL : ..... PORT : .....

FAX : .....

E MAIL : .....

DEMANDE LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVER

.....MODULE DE 5M2 (2,25X2,50 ENVIRON)

JE JOINS UN CHÈQUE DE .....€ (25€ x  
.....NBRE DE MODULES) À L'ORDRE DU ROTARY CLUB DE BEAUSOLEIL

- UNE PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- POUR LES PARTICULIERS, UN DOCUMENT OFFICIEL ATTESTANT DU LIEU DE RÉSIDENCE (QUITTANCE EDF, FRANCE TÉLÉCOM OU DE LOYER)

- POUR LES PROFESSIONNELS, LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

JE CERTIFIE AVOIR EU CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET M'ENGAGE À LE RESPECTER

FAIT À ..... LE.....

SIGNATURE :

# CONTACTS

Brocante dans les rues  
de BEAUSOLEIL

Organisée par le Rotary Club pour ses  
actions humanitaires

et les oeuvres sociales de la Ville  
de BEAUSOLEIL

Animation assurée par des troupes de  
théâtre de rue

*Au centre ville de BEAUSOLEIL*

*(Boulevard de la République,*

*Place de la Libération,*

*Avenue Camille Blanc)*

**AUX PORTES DE MONACO**

Tél : 06 29 40 18 39

Site internet : [www.rotary-beausoleil.org/](http://www.rotary-beausoleil.org/)

E mail : [brocante@rotary-beausoleil.org](mailto:brocante@rotary-beausoleil.org)

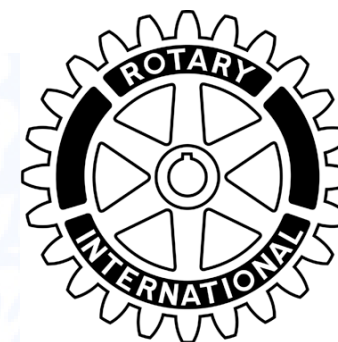
Adresse pour toute correspondance :

Stéphanie Cristofari

Le Palais Johan

24 Val des Castagnins

06500 MENTON



## BEAUSOLEIL

*Le ROTARY CLUB de :*

*Beausoleil, Roquebrune Cap-Martin,*

*Cap d'Ail, La Turbie*

*organise*

## PUCES

## ET

## AMUSEURS

## DE RUES

## 14 JUIN 2009

*AVEC LE CONCOURS*

*DE LA VILLE DE BEAUSOLEIL*



# RÈGLEMENT

## Règlement

Le Rotary Club de Beausoleil, Roquebrune Cap-Martin, Cap-d'Ail, La Turbie avec le concours de la Ville de Beausoleil organise le 14 Juin 2009 une brocante dans les rues de Beausoleil dénommée :

*“Puces et Amuseurs de rues”*

Cette manifestation ne pourra être annulée même en cas d'intempérie, et aucun remboursement ne pourra être demandé

### Article 1

Conformément à la loi du 13 Juillet 2005,

- Cette manifestation est destinée
- 1/aux professionnels,
- 2/aux particuliers, résidents de Beausoleil, et de la Communauté de La Riviera Française

Chaque exposant s'engage à vendre uniquement des objets personnels usagés

L'acceptation des dossiers et l'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée au siège du bureau de la brocante : *“Puces et Amuseurs de rues”*

Dès l'attribution de tous les emplacements, le Rotary Club de Beausoleil clôturera les inscriptions et les demandes n'ayant pas obtenu satisfaction seront remboursées des sommes versées.

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération et les sommes versées seront restituées

### Article 2

Le bureau de la brocante se réserve le droit de refuser un participant sans qu'il ait à se justifier.

Le simple fait de renvoyer le bulletin de participation complet, implique de l'exposant qu'il accepte le présent règlement

### Article 3

- Chaque exposant pourra prendre possession du stand qu'il lui aura été attribué le dimanche 14 Juin à partir de 5 heures 30, et devra avoir totalement débarrassé son emplacement à 20 heures.

- Aucun départ ne sera toléré avant 18 heures  
- Chaque stand devra être prêt pour l'ouverture du marché à 9 heures.

- Tout exposant qui n'aura pas pris possession de son emplacement à 9 heures ne pourra prétendre à aucun remboursement et son emplacement pourra-être ré-attribué.

- De plus, aucun remboursement de réservation ne sera effectué en cas de désistement ou d'absence et ce, pour quelque raison que se soit.

- Aucune vente en dehors du stand ne sera autorisée et la législation en matière d'occupation du territoire communal sera appliquée par les services de la Police Municipale de Beausoleil

- Aucun véhicule ne sera accepté dans l'enceinte de la manifestation entre 9 heures et 18 heures. ils devront impérativement être stationnés dans les emplacements prévus à cet effet et ne devront en aucun cas gêner la manifestation sous peine d'enlèvement.

### Article 4

Chaque emplacement sera matérialisé au sol en fonction des impératifs de voirie

Une participation de 25€ est demandée par emplacement (module) réservé.

Le matériel de présentation est à prévoir par le vendeur il n'y aura aucune possibilité de se brancher sur une source d'énergie ni même au réseau d'eau.

Chaque participant s'engage à ne pas utiliser d'appareil nécessitant l'utilisation du gaz sous quelque forme que se soit.

### Article 5

Chaque exposant devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour toute les dégradations pouvant être causées ou subies par les installations, le matériel, les marchandises, le vol, les dégâts des eaux, l'incendie, sa responsabilité civile et professionnelle et le recours des tiers

L'exposant, de même que son assureur déclarent expressément renoncer à tout recours contre les organisateurs et les autres exploitants pour quelque dommage que se soit et quelque qu'en soit la cause.

L'exposant s'engage à respecter les obligations prévues par la législation et la réglementation applicable en la matière et notamment :

- le régime de la concurrence
- les règles de publicité des prix
- les fraudes et falsifications
- La publicité mensongère

Chaque marchandise exposée sur le stand devra être étiquetée

Aucune vente de boissons, confiseries, produits alimentaires, produits régionaux, et autres ne sera autorisée à l'exception de la buvette tenue par le Rotary

### article 6.

Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera expulsé de la manifestation, sans indemnité d'aucune sorte, les exposants comprendront que ces règles sont nécessaires à l'intérêt de tous pour le bon déroulement et la pérennité de cette manifestation

Renvoyer le bulletin (voir au dos) dans les meilleurs délais.

Les demandes de réservations

seront traitées par ordre d'arrivée

Aucune demande incomplète ne sera prise en considération

